



TEL : 09.61.24.30.27

FAX : 04.92.54.31.32

Etaient présents : Messieurs Julien NANTAS et Bernard GUILLAUME. Mesdames Christelle MAECHLER, Sandrine DE AGOSTINI, Valérie BORDIGA, Nathalie MECHIN et Cécile FAURE.

Excusé : Maurice COEUR

Absent : Christophe COEUR et Jean-Claude ROUGON

Procuration : Sandrine GARNAUD a donné procuration à Nathalie MECHIN

Le quorum étant réuni, la séance, présidée par madame Christelle MAECHLER, maire, est ouverte à 20h00. Madame le maire propose Sandrine DE AGOSTINI comme secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal a validé le dernier compte rendu de la séance du 06 novembre 2018 à l'unanimité.

POSE DE RIDEAUX OCCULTANT

La commune souhaite réaliser la pose de rideaux occultant dans la salle polyvalente. Le montant du devis s'élève à 723,88 € ht. Le conseil a délibéré à l'unanimité afin d'approuver le projet et solliciter le fonds de concours de la communauté d'agglomération à hauteur de 50%.

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX

La commune souhaite réaliser l'aménagement d'une aire de jeux à côté du city stade. Le montant du devis s'élève à 4.997,24 € ht. Le conseil a délibéré à 1 abstention (Cécile FAURE) et 7 voix pour, afin d'approuver le projet et solliciter le fonds de concours de la communauté d'agglomération à hauteur de 50%.

INSTRUCTION DE L'URBANISME

Le service instructeur de l'urbanisme informe la commune qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, la part fixe passe de 1,50 € à 2€ par habitant et par an. La part variable appliquée aux différents actes reste inchangée. Le conseil a délibéré dans ce sens à l'unanimité.

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE - AMENAGEMENT CARREFOUR LOTISSEMENT CHAMP LONG

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 novembre 2018 pour l'ouverture des plis pour le choix d'un maître d'œuvre pour l'aménagement d'un carrefour au lotissement Champ Long. C'est ITO5 qui a fait l'analyse des offres. C'est la société MG CONCEPT INGENIERIE qui a été retenue pour un montant de 6.030,00 € TTC. Le conseil a délibéré à 3 abstentions (Nathalie MECHIN, Sandrine GARNAUD et Cécile FAURE), 5 pour.

CREATION GESTION ET ENTRETIEN DES VOIES EQUIPEES DE LA FALAISE DE CEUZE

La communauté d'agglomération va prendre en charge une nouvelle compétence facultative, à savoir, la création, l'entretien et la gestion des voies d'escalades et des via-ferrata du massif de Céüze. Le conseil donne son accord et délibère à l'unanimité.

CREATION ENTRETIEN ET GESTION DES SENTIERS DE RANDONNEES PEDESTRES EQUESTRES ET VTT

La communauté d'agglomération va prendre en charge une nouvelle compétence facultative, à savoir, la création, l'entretien et la gestion des sentiers de randonnées pédestres, équestres et VTT. Le conseil donne son accord et délibère à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 11 janvier 2019 à 19h00 à la salle polyvalente
- La communauté d'agglomération prêtera 15 barrières pour le Rallye de Monte-Carlo. La reconnaissance du parcours se fera le 23 janvier, un point chaud sera installé sur le petit parking du cimetière. Le 24 janvier, jour du passage du rallye, un point chaud sera à la salle polyvalente. Un arrêté de circulation sera pris par la commune.
- La commune a reçu un courrier des Jeunes Agriculteurs en vue de la 4^{ème} édition, les 27 et 28 avril 2019, du salon de l'élevage haut-alpin, pour une participation à un prix. Le conseil a voté à 3 abstentions (Julien Nantas, Valérie Bordiga, Sandrine De Agostini), 3 contre (Nathalie Méchin, Bernard Guillaume, Sandrine Garnaud) et 2 pour (Madame le maire, Cécile Faure).
- Le site internet de la commune est en préparation.
- Monsieur Rémi BARDIN a acheté la maison de monsieur BARBESIER à Parrassac, il souhaite prendre à sa charge le coût des travaux afin d'avoir l'eau potable, Madame le maire explique que cela ne sera possible que s'il a le statut d'agriculteur.

La séance est levée à 21h35.